République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260305-23DCC050326-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 5 mars 2026	N° 23dcc050326

Le Conseil de communauté se réunit le jeudi 5 mars 2026, à 17h30 à l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 20 février 2026
Nombre de membres : 49
Quorum : 25
Nombre de membres présents : 38
Nombre de votants : 44

Présents : Bernard GIBERGUES, Béatrice DUPONT, Yves LE GOFF, Martial CLAVIER, Patrice BOUCHER, Karine HELIES, Christine CHEVALIER, Jean Luc CATTIN, Daniel GODEC, Jean-François TREGUER, Sandrine LAVIGNE, Gwendal LE COQ, Monique LOAEC, Jean-Christophe FERELLOC, Philippe LE POLLES, Marie Annick CREACHCADEC, Fabien GUIZIOU, Anne-Thérèse ROUDAUT, Marcel LE FLOC'H, Jean Michel LALLONDER, Hélène KERANDEL, Paul TANNE, Andrew LINCOLN, Catherine LE ROUX, Alain ROMEY, Lédie LE HIR, Roger TALARMAIN, Christine SALIOU, Olivier MARZIN, Hervé OLDANI, Denise MERCELLE, Olivier LE FUR, Valérie GAUTIER, Jacques LUCAS, Bernard CALVARIN, Nadège HAVET, André BEGOC, Guy TALOC

Excusé(s) : Sylvie RICHOUX donne pouvoir à Marcel LE FLOC'H (jusqu'à son arrivée), Marie Claire LE GUEVEL donne pouvoir à Paul TANNE, Marie BOUSSEAU donne pouvoir à Catherine LE ROUX, Danielle FAVE donne pouvoir à Jean-Luc CATTIN, Yannig ROBIN donne pouvoir à Andrew LINCOLN, Nadine ABJEAN, Caroline PRIGENT, Nadine KASSIS, Annick LE GUEN, Ludovic MORIN, Alain FLOUR,

Printemps des Abers – demande de subvention du CNARCL Le Fourneau pour l'organisation de l'édition 2026

Lors de sa séance du 23 juin 2022 le conseil de communauté avait validé la proposition d'organisation et de participations financières pour les éditions 2023 à 2026 du Printemps des Abers après 3 années d'arrêt provoquées par la crise sanitaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre 2026 de ce partenariat le CNARCL Le Fourneau fait une demande de subvention à la communauté de communes du Pays des Abers avec une convention de partenariat à l'appui (et jointe en annexe) afin d'organiser cet évènement. La communauté de communes ne venant qu'en appui à l'aide de moyens mutualisés avec ses communes membres.

Le partenariat validé en 2022 pour la période 2023-2026 vise à co-construire une saison artistique s'appuyant sur la spécificité du territoire des Abers. Les objectifs portés sont les suivants :

- Soutenir des équipes artistiques en création

- Faire découvrir des créations récentes et diversifiées de spectacles de rue de qualité
- Faire circuler la création artistique au plus près des habitants du Pays des Abers
- Créer des rencontres artistiques en dehors des périodes estivales
- Créer du lien social et conforter l'identité intercommunale et communautaire
- Faire découvrir le territoire autrement, avoir un autre regard sur son lieu de vie
- Mettre en valeur les richesses patrimoniales et culturelles des différentes communes de la CCPA
- Mettre en mouvement les habitants en favorisant les modes de déplacements responsables

Pour rappel, pour les 13 communes du Pays des Abers l'évènement entre 2023 et 2026 a été planifié comme suit :

- En 2023 – 3 communes : Tréglonou, Plouguerneau, Le Drennec

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260305-23DCC050326-DE

- En 2024 – 3 communes : Saint- Pabu, Bourg Blanc, Loc Brévalaire
- En 2025 – 4 communes : Lannilis, Kersaint Plabennec, Coat Méal, Plouguin
- En 2026 – 3 communes : Plabennec, Landéda, Plouvien

L'édition 2026 se déroulera donc en collaboration avec les communes de Plabennec, Landéda, Plouvien et prévoit une programmation diversifiée qui fera la part belle aux créations 2026 soutenues par le Fourneau. Une convention tripartite entre la communauté de communes ; Le Fourneau et les communes accueillant l'évènement afin de déterminer le champ d'intervention de chaque partie est également jointe en annexe.

En 2026, Le Printemps des Abers aura lieu :
- Le dimanche 3 mai à Plabennec
- Le dimanche 24 mai à Landéda
- Le samedi 30 mai à Plouvien

Dans la perspective de cette organisation le Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public Le Fourneau demande une subvention pour le co-financement de l'édition 2026 du Printemps des Abers pour un montant de 46 430€.

Le Bureau de communauté du 7 avril 2022 avait proposé à l'unanimité, d'augmenter la participation des communes à 0.50€ par an et par habitant partagé pour moitié entre la communauté de communes et les communes au prorata de leur population. Les charges supplémentaires sont couvertes par le budget principal de la CCPA.

COLLECTIVITE	NOMBRE D'HABITANTS	TAUX/AN/HABITANTS	MONTANT 2026
CCPA	43 146	0.50€	21 573€
BOURG-BLANC	3 638	0.50€	1 819€
COAT-MEAL	1 150	0.50€	575€
KERSAINT-PLABENNEC	1 602	0.50€	801€
LANDEDA	3 798	0.50€	1 899€
LANNILIS	5 846	0.50€	2 923€
LE DRENNEC	1 929	0.50€	964.50€
LOC BREVALAIRE	216	0.50€	108€
PLABENNEC	8 869	0.50€	4 434.50€
PLOUGUERNEAU	6 895	0.50€	3 447.50€
PLOUGUIN	2 308	0.50€	1 154€
PLOUVIEN	4045	0.50€	2 022.50€
SAINT PABU	2 145	0.50€	1 072.50€
TREGLONOU	705	0.50€	352.50€
		TOTAL	**43 146 €**

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide, à l'unanimité, d'approuver ces propositions.

Fait et délibéré à Plabennec
le 11 mars 2026,

Le Président,
Monsieur Jean François TREGUER

COMMUNAUTE de COMMUNES 29860 PLABENNEC du Pays des ABERS